

PROGRAMME D'APPUI AU PLAN VERT DU MAROC (PAPMV) ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE RÉSUMÉ

Pays: Royaume du Maroc

Numéro de projet: P-MA-AOO-002

Département : OSAN

Division : OSAN.1

Objectifs de l'EESS

1. La présente Évaluation Environnementale Sociale Stratégique (EESS) fait partie intégrante de la mission de préparation, ce qui a permis d'intégrer déjà certains constats au design du programme. Elle s'appuie sur l'analyse d'une large documentation et sur les discussions tenues avec les principaux acteurs du programme, y compris des acteurs sur le terrain. Elle s'appuie également sur l'analyse des PGES déjà élaborés par les partenaires du Plan Maroc Vert (BAD, BM, MCA). De par sa nature stratégique, l'EESS constitue un puissant levier pour l'intégration des bonnes pratiques environnementales au niveau du Plan Maroc Vert (PMV) au - delà du cadre strict des exercices conduits au niveau des projets.

Description du programme

2. Le Projet d'Appui au Plan Maroc Vert (PAPMV) se propose d'appuyer la mise en œuvre du Plan Maroc Vert (PMV, 2008-2022) par un appui ciblé à la gestion durable, la valorisation, et la préservation de l'eau agricole, dans un contexte de raréfaction croissante de cette ressource. Le PAPMV est un programme à caractère environnemental, ce qui se reflète au niveau de son but qui est de : « Contribuer au renforcement de la compétitivité et la performance du secteur agricole pour une croissance économique inclusive » et de son objectif, qui est « d'améliorer le climat des affaires et la gestion durable de l'eau agricole ». Ses objectifs spécifiques sont : 1) d'appuyer la modernisation des infrastructures agricoles; 2) d'améliorer la gouvernance et la gestion de l'eau agricole; 3) d'améliorer le climat des affaires et la valeur ajoutée de l'eau agricole; 4) d'assurer la promotion du genre, de l'économie d'énergie et de protéger les eaux souterraines.

3. Cette opération sera financée à travers un **appui budgétaire sectoriel**. La durée d'exécution de ce programme est prévue sur 3 années (2012-2014). Pour atteindre ces objectifs, quatre composantes sont prévues :

- **Appui au développement des infrastructures hydro-agricoles** qui vise la mise en place des outils de planification et de suivi à travers 1) l'élaboration des feuilles de routes, (2) l'élaboration de la carte d'irrigation, (3) l'élaboration d'un système de suivi évaluation, (4) la réalisation des études de reconversion des périmètres irrigués, (5) l'élaboration des programmes d'investissement en économie d'eau et d'extension des aménagements hydro agricoles ainsi que, (6) l'élaboration d'un manuel pratique de diffusion de l'irrigation localisée.
- **Renforcement de la gouvernance et amélioration de la gestion de l'eau agricole** qui vise la valorisation et la préservation de l'eau par (i) la promotion de la gestion et préservation des nappes stratégiques (contrats pour six nappes stratégiques), (ii) le développement d'outils modernes de gestion et de maîtrise de l'eau de l'irrigation (SIG, avertissement à l'irrigation, les bornes d'irrigation intelligente), (iii) l'évaluation de la performance des Associations des Usagers des Eaux agricoles pour tirer les leçons en vue de procéder à l'amendement de la loi sur les AUEA et son adaptation au

contexte actuel, (v) le développement et la mobilisation des ressources en eau non conventionnelles (réutilisation des eaux usées traitées).

- **Valorisation de l'eau agricole et promotion du climat des affaires** qui vise l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement agricole privé par (i) des mesures de renforcement du mécanisme d'agrégation, (ii) la promotion et commercialisation des agropoles et l'étude pour la mise en place des pôles de compétitivité autour des agropoles, (iii) la mise à disposition des ressources pour le FDA prévues par le CDMT, (iv) le développement des assurances agricoles, (v) la promotion des produits à haute valeur ajoutée (promotion des produits de terroir, labellisation, conventions sur la création des centres de Recherche et Développement) et (vi) le renforcement des conditions cadres pour la mise en place du conseil agricole privé.
- **Promotion du genre, de l'économie d'énergie et de la protection des ressources en eau** : par (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'action pour l'intégration de l'Égalité Hommes Femmes (EFH) au sein du MAPM, (ii) l'élaboration d'une feuille de route et un Plan d'action avec des projets pilotes qui devraient permettre d'améliorer le nombre d'emploi destinés spécifiquement aux femmes (iii) la réalisation d'une analyse diagnostic qui identifiera les opportunités et contraintes pour les jeunes et devrait aboutir à un Plan d'action, (iv) Élaboration d'une feuille de route afin de développer une Vision pour l'intégration de l'Économie d'Énergie en agriculture. Et (v) l'élaboration d'un NAMA du secteur agricole.

4. Le programme préconise une démarche holistique et intégrée, capable de stimuler des synergies entre les diverses stratégies sectorielles, d'assurer l'implication des parties prenantes, et de renforcer la complémentarité des interventions entre les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Contexte du Plan Maroc Vert

5. Le secteur agricole au Maroc est en pleine mutation. Le diagnostic fait en 2009 met en évidence une agriculture avec un poids économique important avec une contribution de 14% au PIB et représentant 4 % des exportations. Du point de vue social, il représente 1,5 million d'exploitations et occupe 18 millions de ruraux, soit 49% des ménages du pays et 80% de la population agricole. L'agro-industrie représentait en 2011, 100 000 emplois, 5% du PIB et 2% des exportations. La superficie agricole utile de 8,8 millions d'ha, est cultivée à 80%. L'agriculture irriguée occupe 15% des superficies cultivée mais contribue à 45% de la valeur ajoutée et à 70 % des exportations. La superficie moyenne des exploitations est très faible, 70% des exploitations ont moins de 2,1 ha. Les revenus moyens agricoles sont très faibles et représentent seulement la moitié des revenus des urbains, principalement à cause du morcellement, de la dominance céréalière, et des changements climatiques qui accentue la vulnérabilité.

6. L'agriculture du Maroc se heurte à plusieurs autres contraintes dont les plus importantes sont:

- La faible utilisation des facteurs de production comme par exemple les engrais ou la motorisation;
- La faible participation du système bancaire au financement des projets agricoles avec seulement 18% d'agriculteurs qui accèdent aux crédits bancaires;

- La faible subvention du secteur agricole: les subventions accordées à l'agriculture marocaine sont de l'ordre de 8% par rapport au revenu agricole contre 30 à 70% dans d'autres pays;
- La faiblesse du tissu de l'agro-industrie qui ne représente que 24% de l'ensemble des unités industrielles nationales, et transforme à peine le tiers de la production;
- La faible organisation des agriculteurs avec une quasi-absence de l'interprofession;
- Un niveau d'encadrement insuffisant par des structures inadaptées;
- Des ressources en eau limitées : la sécheresse est l'un des plus importants obstacles au développement de l'agriculture nationale qui souffre de la faiblesse et de l'irrégularité de la pluviométrie, avec la sous-valorisation des eaux de surface et souterraines à cause d'un système d'irrigation non efficient;
- Un foncier morcelé caractérisé par une multiplicité de régimes juridiques; constituant une entrave à l'investissement, avec un faible taux d'immatriculation et d'enregistrement;
- Un assolement dominé par les céréales qui occupent 75% des surfaces agricoles utiles (SAU), et ne participent qu'à concurrence de 10% à 15% au chiffre d'affaires du secteur agricole et ne contribue qu'à concurrence de 5% à 10% de l'emploi du secteur agricole.

7. Le PMV est donc basé sur une analyse approfondie des contraintes de l'agriculture marocaine qui met en évidence la faible disponibilité de l'eau agricole, accentuée par les changements climatiques, la faible productivité de l'agriculture, liée principalement au morcellement, à la monoculture des céréales, et au faible lien développé avec le marché. L'agriculture du Maroc possède aussi des avantages liés à sa situation géographique, ses coûts compétitifs, et le développement d'un marché intérieur. Le Plan Maroc Vert, adopté par le Gouvernement en 2008, a pour objectif de faire de l'agriculture un moteur de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté. Il développe tout un arsenal de réformes destinées à augmenter la part de l'agriculture dans le PIB du pays, à moderniser le secteur tout en préservant les ressources en eau et les terroirs. Il implique une profonde mutation institutionnelle, une réforme du rôle des acteurs, notamment du secteur privé, et d'importants investissements. Il s'inscrit en cohérence avec la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur l'eau (2009-2015) qui cible une meilleure gestion de la demande et de l'offre en eau agricole, à travers plusieurs réformes dont la gestion déléguée des périmètres agricoles, et le renforcement du rôle des acteurs dont les Associations d'Usagers de l'Eau Agricole.

Solutions alternatives

8. Les diverses réunions avec les parties prenantes ont permis de proposer trois scénarios pour pouvoir orienter la prochaine étape d'évaluation du programme. Les scénarios envisagés sont :

Scénario	Consistance	Commentaires	Exigences
S1 : Scénario de Programme restreint	Approche sectorielle favorisée limitée au département agricole	Facilité de coordination, Mesures ciblées mais approche sectorielle, avec absence d'interaction et de synergie avec d'autres secteurs importants	Coordination intra-départementale (MAPM)
S2 : Scénario de Programme intermédiaire	Approche intersectorielle axée sur des mécanismes de concertation et un caractère pilote de	Facilité de coordination avec ouverture sur autres secteurs pour une meilleure complémentarité et synergie	Coordination intra-départementale (Technique : MAPM) Coordination

	certaines mesures avec une portée limitée		interdépartementale (Stratégie ++ : MEF)
S3 : Scénario de Programme intégré	Approche intersectorielle intégrée avec une portée de mesures étendue.	Une ouverture élargie du programme à d'autres départements	Coordination intra-départementale (Technique : MAPM) Coordination interdépartementale cruciale (Stratégie ++++ : MEF)

9. Le PMV, qui véhicule des concepts innovateurs, offre une opportunité d'une bonne interaction avec d'autres stratégies très complémentaires (eau, énergie, environnement, émergence industrielle, etc.), conformément aux orientations du DSP (2012-2016), qui accorde un intérêt particulier aux synergies et aux interactions complémentaires des stratégies et qu'une approche purement sectorielle n'est plus justifiée. C'est pourquoi le PAPMV favorise le scénario deux qui allie des activités intersectorielles limitées avec la nécessité de se concentrer sur le secteur agricole.

Cadre juridique et institutionnel

10. Le cadre juridique environnemental, gravite autour de la loi N° 12-03 sur l'évaluation environnementale et des autres lois touchant à l'environnement. Le PAPMV s'intéresse plus spécifiquement à sept réformes juridiques qui supportent ses objectifs, soient celles sur la loi sur les AUEA, la loi sur les coopératives, la loi sur l'interprofession, la loi sur l'agrégation, la loi sur le Conseil agricole privé, la loi sur l'Office National du Conseil Agricole, et sur la loi sur l'économie de l'énergie.

11. Le PAPMV s'appuie sur un cadre institutionnel assez large faisant intervenir les acteurs du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM), de l'Agence pour le Développement Agricole (ADA), du Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE) avec son Secrétariat d'État chargé de l'Eau et de l'Environnement, avec leurs différentes Directions et Divisions. A cela s'ajoutent les acteurs à la base, les AUEA, les coopératives, les interprofessions, les acteurs régionaux tels les Agences de Bassin Hydraulique (ABH) et les Direction Régionales de l'Agriculture (DRA), ainsi que le secteur privé.

12. Le programme est en conformité avec les politiques de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur la lutte contre la pauvreté, la participation, le genre, la santé, les changements climatiques et la gestion intégrée des ressources en eau. Il n'implique pas d'infrastructure, de déplacement involontaire et est classé en catégorie 2 et fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique.

Enjeux environnementaux

13. Le PAPMV s'attaque à six défis majeurs soient ceux (i) de la préservation de l'eau agricole; (2) de la valorisation de l'eau agricole; (iii) de l'énergie en agriculture; (iv) du changement climatique; (v) du genre en agriculture, et surtout, (vi) de la concertation intersectorielle, inter partenaires techniques et financiers, ainsi qu'à la concertation et la synergie interne au sein de la BAD.

Impacts sociaux et environnementaux

14. Les impacts positifs sont nombreux notamment sur l'augmentation de la résilience du secteur agricole, la gestion durable des ressources en eau, l'amélioration des rendements, l'amélioration de la durabilité des investissements, l'augmentation des agriculteurs, l'amélioration des emplis et des revenus des femmes et des jeunes, l'économie d'énergie et la réduction des émissions des GES dans l'atmosphère. Les impacts biophysiques négatifs sont

indirects, ils surviendront dans la mise en œuvre des projets issus du PAPMV. Ce sont ceux associés aux chantiers de construction des périmètres irrigués ou des infrastructures donc en principe temporaires et de faible intensité. Les impacts négatifs récurrents sont ceux de la pression sur les ressources en eau, la pression sur les ressources naturelles des terroirs, la dégradation des sols par la salinité, la pollution des eaux et des sols par les fertilisants, les déchets solides et les pesticides. Les principaux impacts sociaux sont liés aux changements dans le rôle des acteurs qui peuvent entraîner des conflits d'intérêt, la prolifération des maladies d'origine hydrique, les frustrations des groupes vulnérables liées à un accès limité aux ressources du programme, l'intoxication par les pesticides et les divers impacts sociaux des agropoles.

15. Pour atténuer les impacts, il est recommandé que tous les projets d'irrigation localisée du PAPMV, puissent faire l'objet d'un PGES et que des mesures standardisées de protection de l'environnement soient intégrées dans tous les cahiers des charges. De même la gestion intégrée des pesticides devrait être appliquée à grande échelle avec l'élaboration et la diffusion d'un guide des bonnes pratiques d'irrigation (pesticides, fertilisation, maladies hydriques, etc.). Pour atténuer les impacts sociaux, le PAPMV devra (i) impliquer toutes les parties prenantes dans le processus de réforme, (ii) élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions genre, (iii) intégrer des mesures d'atténuation dans les projets d'irrigation financés par le programme et (iv) élaborer et mettre en œuvre un plan de communication.

Plan cadre de gestion environnementale et sociale

16. En adéquation avec la démarche et les défis du programme, le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) se base sur un Plan d'actions qui implique la participation des différents acteurs, renforcés par l'appui du Groupe Thématique des Partenaires en Agriculture/PMV, et d'une Task force interne à la Banque Africaine de Développement (BAD).

17. Les résultats de l'évaluation environnementale et sociale stratégique EESS ont été présentés aux acteurs du PAPMV lors de l'atelier de validation tenu le 20 février 2012. Le plan cadre de gestion environnementale et sociale proposé par l'EESS, a par la suite, été discuté lors des rencontres séparées avec les principales structures concernées à savoir le Département de l'environnement, l'Agence de développement agricole, la Direction de l'irrigation et de l'aménagement de l'Espace agricole, le Département de l'eau, la Direction de l'agence pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, l'Office national de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la Direction du FDA.

18. Le programme PAPMV est un programme environnemental à la base par ses actions de reconversion collective à l'irrigation localisée, la promotion d'une gestion intégrée des nappes souterraines, la valorisation de l'eau et des produits de terroir, la promotion de l'économie énergétique et des énergies renouvelables en irrigation, la promotion du genre et le renforcement des capacités des acteurs. Les enjeux environnementaux et sociaux du programme découlent du risque d'intensification liée à la valorisation, l'aménagement de nouvelles superficies, le développement des agropoles et l'accessibilité des groupes vulnérables aux ressources du programme. Le PCGES validé avec les acteurs, joint ci-dessous, vise à améliorer la gouvernance environnementale du programme PAPMV. Il inclut le développement des outils d'évaluation environnementale, des outils de gestion des impacts dans les parcelles, des mesures environnementales et sociales ainsi que des mesures de

renforcement des capacités. Le PCGES vient supporter l'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux du PCGES.

Le PCGES est complété par mesures d'atténuation spécifiques à chaque réforme (voir tableau ci-dessous).

19. La **stratégie de mise en œuvre et du suivi** s'appuie sur :

- La mise en œuvre des mesures du PCGES dans le cadre des activités du PAPMV et des appuis complémentaires qui seront apportés par le Banque et d'autres bailleurs.
- La mise en place d'un comité technique chargé du suivi du PCGES composé du Département de l'environnement, de l'Agence de développement agricole, du Département de l'eau, de la Direction de l'irrigation et de l'aménagement de l'espace agricole DIAEA et de la Direction financière technique au niveau du Gouvernement d'un comité de pilotage interministériel, avec un ancrage institutionnel à haut niveau;
- La mise en place d'une Task force interne à la BAD sur le PAPMV qui comprenne : des experts du secteur de l'eau y compris la Facilité Africaine de l'Eau, des experts environnementaux, des experts genre, des experts sur le secteur de l'énergie, des experts sur le secteur privé, formaliser ce groupe de travail qui intervient en support au PAPMV.

PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PCGES)

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	RESPONSABLE	ÉCHEANCIER	RESULTATS DU PAPMV SUPPORTES PAR LA MESURE
Pression sur les ressources en eau	1- Élaborer des lignes directrices d'étude d'impact environnemental des projets d'irrigation	Département de l'environnement DEV	Décembre 2012	Les études d'aménagement des programmes PNEEI, PEI et PMH sont disponibles
	2- Supporter tout contrat – nappe par un plan de gestion intégrée de la nappe à titre de cahier de charges	Département de l'eau DEE	2012, 2013, 2014	Outils de gestion intégrée des ressources en eaux en place
	3- Prévoir des équipements de suivi des ressources en eau dans les projets financés par le programme	Direction de l'irrigation et de l'aménagement de l'espace agricole DIAEA	2012, 2013, 2014	
	4- Élaborer un guide de prise en compte des mesures d'atténuation dans l'élaboration des dossiers des sous – projets financés par le FDA	Direction financière DF	Septembre 2013	Outils d'optimisation, de Suivi et de protection de l'eau renforcés
Pollution des eaux et du sol	5- Élaborer et vulgariser un guide de bonnes pratiques d'irrigation (pesticides, engrais, biodiversité, déchets solides, salinité, maladies hydriques)	Direction de l'enseignement, de la formation et de la recherche	Septembre 2013	Performances des AUEA renforcée et Outils de bonnes pratiques mis en place
Surexploitation des produits des terroirs	6- Prendre en compte la durabilité dans les TDR de l'étude pour la promotion des produits de terroir et dans les cahiers de charge des produits	Agence de développement agricole ADA	Décembre 2012	Promotion des produits à haute valeur ajoutée et de terroirs renforcée
Impacts sociaux	7- Impliquer toutes les parties prenantes dans le processus de concertation en vue de la réforme de l'eau	Direction de l'irrigation et de l'aménagement de l'espace agricole	2012, 2013, 2014	Les réformes institutionnelles des ORMVA engagées pour les adapter au contexte impulsé par le PMV
	8- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pour un meilleur accès des femmes et des jeunes au financement du PMV	Agence de développement agricole	2012, 2013, 2014	L'EHF est institutionnalisée au niveau du MAPM et l'intégration des jeunes au PMV est améliorée
	9- Former les acteurs du PAPMV sur la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des projets et programmes	Direction de l'enseignement, de la formation et de la recherche DEFR	Septembre 2013	
	10- Élaborer des lignes directrices d'étude d'impact	Département de	Septembre 2013	Opérationnalisation des

	environnemental des projets d'agropoles	l'environnement		agropoles renforcée
Renforcement des capacités	11- Mise en place et l'opérationnalisation des comités régionaux observatoires de l'environnement	Département de l'environnement	Septembre 2013	Outils d'optimisation, de Suivi et de protection de l'eau renforcés
	12- Assurer le suivi de la mise en œuvre des PGES des projets et produire des rapports périodiques	ADA	2013, 2014	
	13- Former les comités observatoires sur la surveillance et le suivi environnemental des projets	Département de l'environnement	2013	
	14- Suivi de la mise en œuvre du PCGES par le comité de suivi	DEV, ADA, DEE, DIAEA, DF	2012, 2013, 2014	

IMPACTS POTENTIELS ET MESURES D'ATTENUATION SPECIFIQUES PAR COMPOSANTE ET MESURE DE REFORME

Résultats	Impacts positifs et intensité	Impacts négatifs et intensité	Observations/Recommandations
Composante 1 : Appui au développement des infrastructures agricoles			
Instruments de planification hydro agricoles disponibles	+++ Diminution des gaspillages d'eau agricole +++ Extension des bonnes pratiques d'irrigation	-Impact des CC sur le dimensionnement des infrastructures	Insérer les aspects sociaux et environnementaux dans la feuille de route Tenir compte des CC dans le dimensionnement des infrastructures
Études d'aménagement PNEEI PEI disponibles	+++ Économies d'eau agricole (20 à 50%) +++ Amélioration des rendements et des revenus ++ Facilité d'utilisation pour les femmes	- Impacts biophysiques durant la construction (bruit, sécurité, ...) - Pollution des eaux souterraines -Dégradation des sols	Insérer les mesures d'atténuation des impacts dans les cahiers des charges Faire un diagnostic socioéconomique préalable aux installations Effectuer les études d'impact socio environnementale, suivre les PGES Suivre les coûts de production et l'impact économiques Recycler les tuyaux en PVC et les bâches en plastiques Prévoir l'installation des brises vents autour de périmètres
Un mécanisme de coordination pour une planification intégrée est en place	+++ Utilisation plus rationnelle des ressources en eau		Favoriser la participation des femmes dans les AUEA Coordonner avec les programmes lutte contre d'envasement des barrages (Direction des Forêts, FDA)
Composante 2 : Renforcement du dispositif de gouvernance et amélioration de la gestion de l'eau agricole			
Réforme de service de l'eau consolidée	++ Durabilité des ressources en eau +++ Amélioration de l'entretien et de la durabilité	- Conflits d'intérêts des parties prenantes (communes et métiers de l'eau)	Le programme prévoit une étude participative des impacts des réformes qui permettra de mitiger les impacts négatifs
Les réformes des ORMVA sont engagées	+++ Meilleure gestion et entretien des équipements d'irrigation, diminution des gaspillages d'eau	- licenciements ou reconversion d'emplois liés à l'eau	Étude de l'Économie politique de l'Eau (PAPMV)
Cadre réglementaire et performance des AUEA renforcés	+++ Meilleure représentation des usagers +++ Instance de résolution des conflits		Mettre en place les conditions pour favoriser la participation des femmes et des jeunes dans les AUEA (mesure PAPMV)
Outils modernes des PI mis en place	+++ Vulgarisation des bonnes pratiques avec le Guide : économie d'eau, amélioration des revenus		S'assurer que les aspects sociaux et environnementaux sont pris en compte dans le guide
Outils de gestion intégrée des ressources en eau en	+++ Mise en œuvre de la GIRE avec les contrats nappes	- Conflits ou réticences des certains acteurs	Renforcer la sensibilisation sur la mise en œuvre des contrats nappes

place	+ Cadre de concertation		
Utilisation des eaux non conventionnelles	++ Diminution de l'utilisation des eaux usées non traitées pour l'agriculture ++ Valorisation des rejets des STEP ++ Economie d'eau agricole	--- Risques pour la santé - Réticence des agriculteurs	Appliquer les normes en vigueur sur les cultures permises avec les eaux usées traitées Campagnes de sensibilisation, suivi sanitaire Suivre les coûts de production
Composante 3 : Valorisation de l'eau agricole et promotion du climat des affaires			
Mécanisme d'agrégation renforcé	++Augmentation des revenus des agriculteurs (augmentation de productivité et de l'accès au marché)	- Conflits d'intérêts entre agrégés et agrégateurs - - Non-respect des contrats	Suivre les impacts sociaux économiques des agrégations S'assurer d'un mécanisme de médiation et d'arbitrage (Loi de l'agrégation)
Assurance agricoles développées	++ Adaptation aux changements climatiques, diminution du risque + Stabilisation des revenus		Généraliser cette bonne pratique
Promotion des produits à haute valeur ajoutée	++ Impact des produits de terroir sur les revenus des femmes ++ Diminution des produits chimiques avec la production biologique (pollution des eaux souterraines) ++ Amélioration de la conservation des sols ++ Mécanisme de concertation institué avec la Loi sur l'interprofession ++ Valorisation des aspects culturels (produits de terroir)	- Surexploitation des produits du terroir - pesticides (primeurs) - surexploitation de l'eau dans les productions intensives des primeurs	Mettre en place des mécanismes d'exploitation durable et de protection des produits du terroir (ex : pêches de Messour, abeilles du Sahara, plantes aromatiques et médicinales) Insérer des prescriptions environnementales dans les cahiers des charges et guide de protection des produits de terroir Analyser et suivre l'impact sur le genre (accès aux moyens de production, à la décision et aux revenus) des différentes filières de production
Fonds de Développement Agricole	++ accès aux technologies modernes qui économisent l'eau	- conditions d'accès difficile pour les femmes et les jeunes (titres fonciers) - non-respect des autorisations de forages -difficulté de contrôle des extensions	Concertation intersectorielle Révision des mécanismes du FDA en tenant compte de la sur exploitation des nappes (mesure PAPMV)
Services de proximité développés et accès aux services financiers renforcé	++ Amélioration des revenus		Inclure les normes environnementales dans les conditions de prêts
Conditions du conseil agricole	++ Augmentation de l'accès à l'information et bonnes pratiques ++ Valorisation des acquis de la	- Résistance ou incapacité d'assumer le coût de la vulgarisation privée pour les plus pauvres	Formation des conseillers agricoles en environnement (eau agricole) et genre Développement de mécanismes d'accès pour les plus

	recherche	- Accès inégal des femmes au Conseil	pauvres S'assurer que les femmes soient rejointes avec un nombre suffisant de conseillères Prise en compte du genre et de l'environnement dans les recherches proposées
Composante 4 : Promotion du genre, de l'économie d'énergie et protection de l'eau agricole			
L'EHF est intégrée au MAPM	+++ Amélioration des empris et des revenus des femmes	- Résistances socioculturelles	Faire participer les parties prenantes dans l'élaboration de la stratégie, sensibilisation/formation, décentralisation du processus Inclure l'accessibilité à la terre et au crédit dans les TDR de la stratégie Élaborer un plan d'information des parties prenantes
Les jeunes sont mieux intégrés au PMV	+++ Amélioration des revenus et des empris sur les jeunes + Diminution de l'exode rural	- Résistances socioculturelles	
Le cadre législatif et institutionnel est en place pour l'EE en agriculture	++ Économies d'énergie + Concertation entre les acteurs		
Des options pour l'EE en agriculture sont disponibles	+++ Économies d'énergies (TEP) +++ Adaptation aux changements climatiques	- impacts durant la construction des projets à développer	Prendre en compte les études environnementales et sociales dans les études à lancer
La protection des eaux souterraines est renforcée	++ Meilleur suivi des prélèvements ++ Diminution des prélèvements clandestins	- résistance sociales à déclarer les points d'eau	
Un NAMA sur l'agriculture est développé	+++ Valorisation des efforts d'atténuation des CC et incitatif ++ Conservation des eaux et des sols ++ Développement des énergies renouvelables (biogaz, solaire, éolien)		Vérifier les impacts sur la production animale (reconversion des exploitations)